



PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL DU CHEF DU MECANISME DE CONTROLE INDEPENDANT (IOM) 3 DECEMBER 2025

Madame la Présidente, Excellences, Distingués délégués, chers Collègues,

C'est à la fois un honneur et un privilège pour moi de prendre la parole aujourd'hui devant cette auguste assemblée pour présenter le rapport du Mécanisme de contrôle indépendant de la Cour pénale internationale.

C'est ma première adresse depuis ma nomination à la tête du Mécanisme. C'est l'occasion pour moi de remercier Madame la Présidente et le Bureau de l'Assemblée pour la confiance placée en moi pour diriger le Mécanisme.

Je voudrais aussi leur témoigner ma gratitude, ainsi que celle de toute mon équipe, pour le soutien reçu tout au long de cette année.

Madame la Présidente, Excellences, distingués délégués,

J'ai pris la direction du Mécanisme à un moment charnière non seulement pour le Mécanisme, mais aussi pour la Cour. Il n'est nul besoin de rappeler le rôle crucial que joue le Mécanisme dans l'architecture de la Cour. Il est le garant des valeurs de la Cour : valeur de redevabilité, d'équité, d'inclusion et d'intégrité.

Ces quatre piliers constituent la boussole de nos actions et de nos comportements. Ce sont ces valeurs qui nous tiennent ensemble en tant qu'institution. C'est au Mécanisme qu'échoit l'insigne honneur et la lourde responsabilité de s'assurer, de vous assurer, vous Etats Parties, que les personnes qui animent la Cour agissent en tout temps et en tout lieu avec intégrité, avec la plus grande éthique morale et professionnelle, en toute efficacité, en adéquation avec le cadre légal et réglementaire. Pour cela, vous avez doté le Mécanisme de l'indépendance dont il a besoin pour jouer ce rôle, et ce :

- Premièrement : en menant en toute indépendance et impartialité des enquêtes administratives internes sur les manquements commis par le personnel de la Cour, y compris les Elus ; mais aussi en procédant au vetting des candidats aux postes électifs dans l'optique de s'assurer qu'ils jouissent d'une haute considération morale conformément au Statut de Rome;
- Deuxièmement en menant des évaluations afin d'apporter des améliorations et des changements ;
- Et troisièmement en menant des inspections lorsque des problèmes ponctuels surviennent.

Ce rôle pivotale que joue le mécanisme, je le prends avec le plus grand sérieux. C'est la crédibilité, l'intégrité et la réputation de la Cour en tant qu'institution qui sont en jeu. Nous ne pouvons prétendre combattre l'impunité et rechercher la justice pour les victimes des crimes internationaux, si notre Cour, si chacun de ses membres ne respecte pas ses valeurs fondamentales.

J'ai pris fonction à un moment de grands défis pour le Mécanisme: regard critique porté sur le Mécanisme, déficit de confiance, incompréhension. Mais pour moi, c'est la preuve manifeste de son importance et de sa pertinence, sinon qui s'en préoccuperait. Cela me convainc aussi que je suis à la place qu'il faut.

C'est dans ce contexte particulièrement difficile que j'ai travaillé durant l'année écoulée avec une équipe engagée et résiliente, avec comme seul objectif en tête, maintenir le cap et continuer à remplir le mandat que Vous, Etats-Parties, nous avez confié. Et nous avons engrangé des résultats fort appréciables.

Mon rapport annuel que j'ai rendu public le 23 octobre dernier, témoigne du travail abattu et, mais aussi des développements importants enregistrés au cours de l'année écoulée.

En matière d'enquêtes internes, mon Bureau a enregistré une forte hausse du nombre de plaintes reçues et examinées, soit 77% d'augmentation comparée à l'année précédente. Les plaintes reçues concernent des allégations de manquements divers : harcèlement, fraude, harcèlement sexuel, discrimination, abus de pouvoir, et j'en

pas. Ces allégations concernent aussi bien des membres du personnel de la Cour que des élus.

Cette augmentation est le signe de la confiance progressivement placée dans mon bureau, soulignant en même temps l'importance de son rôle.

Cette hausse du nombre de plaintes doit aussi interpeler. Elle indique que beaucoup reste à faire dans le cadre de l'amélioration du climat de travail.

Cette hausse soudaine, en inadéquation totale avec les ressources disponibles, est un son d'alarme, à l'attention des Etats Parties quant à la nécessité impérieuse de remédier assez vite à ce déséquilibre en matière de ressources.

Mon bureau a aussi mené une évaluation sur la complémentarité, avec comme cas d'étude la Situation en République de Guinée. Le principe de complémentarité est au cœur du système du Statut de Rome. L'année dernière, vous avez jugé utile de demander à mon bureau d'évaluer sa mise en œuvre par le Bureau du Procureur, justement au regard de l'importance de ce principe. C'est une première du genre.

Ce travail d'évaluation a été effectué de février à juin 2025, avec l'implication de tous les acteurs concernés, au premier chef le Bureau du Procureur et les autorités guinéennes, mais aussi les victimes, les organisations de la société civile nationales et internationales, et bien d'autres acteurs. Cette évaluation a nécessité le déploiement d'une mission en Guinée que j'ai personnellement conduite. Le rapport final, que nous venons de boucler, identifie des enseignements et fait des recommandations pertinentes et utiles pour non seulement la Situation en Guinée, mais pour d'autres situations.

Toujours concernant l'évaluation, il est important de noter la création du Comité de planification des évaluations, une entité composée de d'Etats parties et rattachée au Bureau de l'Assemblée, dont le rôle sera d'épauler le Mécanisme sur des questions stratégiques en matière d'évaluation et de suivi des recommandations, accroissant ainsi l'implication de cette Assemblée. C'est un grand pas qui a été franchi.

Enfin, s'agissant toujours des réalisations du Mécanisme, dès que j'ai pris fonction, je me suis donné pour mission de raviver la fonction d'inspection qui était jusque-là non-utilisée depuis 2017. Je souhaite poursuivre l'opérationnalisation de cette fonction au cours de mon mandat.

En plus des résultats engrangés, le Mécanisme a connu des développements majeurs, s'agissant de son mandat et de son cadre normatif.

Le premier développement majeur est à l'établissement de l'enquête de moralité concernant les candidats aux postes électifs de la Cour (postes de juges, procureurs, procureurs adjoints, greffier et greffiers adjoints), procédure communément appelée « Due Diligence ». L'Assemblée avait adopté il y a deux ans une résolution instaurant cette procédure permanente, en donnant l'autorité au Mécanisme de la conduire.

Tout au long de l'année écoulée, j'ai travaillé avec le groupe de travail sur la facilitation consacrée au Mécanisme de contrôle indépendant, pour la mise en œuvre de cette résolution, notamment en aménageant le mandat opérationnel du Mécanisme pour incorporer cette nouvelle procédure. Cet amendement qui a été endossé par le Bureau sera soumis pour adoption.

Cette procédure est d'une importance capitale. Elle permet en amont de s'assurer que les personnes que vous allez élire pour conduire et animer la Cour soient effectivement des professionnels expérimentés, jouissant d'une haute considération morale, contribuant ainsi à pérenniser et à accroître l'intégrité et la réputation de la Cour.

Le second développement majeur est la mise en place du panel *ad hoc*, chargé de se pencher sur les rapports des enquêtes concernant les Elus. J'ai travaillé avec le groupe conjoint de travail chargé de cette question, en particulier sur les différents amendements du cadre normatif que nécessitent cette nouvelle procédure, notamment les amendements concernant le mandat opérationnel du Mécanisme. Cette procédure est une avancée majeure et contribuera sans aucun doute à améliorer le système de redevabilité pour les Elus.

Madame la Présidente, Excellences, distingués délégués

L'année écoulée m'a permis de prendre la mesure exacte des défis du Mécanisme, me permettant de me projeter avec confiance sur l'avenir. Le Mécanisme est relativement jeune. Le travail qui a été accompli jusque-là a permis de le mettre sur pied et de le rendre opérationnel. Il a atteint un niveau où il faut non seulement consolider les acquis, mais surtout opérer sa mutation, opérer des transformations nécessaires pour le rendre plus apte à relever les grands défis et le mandat immense qui sont les siens.

L'architecture existe ; le cadre réglementaire a été progressivement renforcé ; et se poursuivra. Mais cela ne suffit pas. Le Mécanisme souffre d'un manque cruel de ressources lui permettant de remplir ses fonctions de façon diligente et efficace. Cela ne correspond pas à l'importance et aux ambitions qu'on lui attribue, et constitue un handicap majeur.

Le Mécanisme est votre outil, un outil à votre disposition, vous permettant d'exercer un contrôle effectif sur le fonctionnement de la Cour. Des développements récents ont rappelé à tous l'importance d'un Mécanisme fort, suffisamment outillé et apte à relever tous les défis ; mais surtout à les prévenir.

Je m'engage à poursuivre la réflexion avec l'Assemblée, avec le Bureau pour l'avènement d'un Mécanisme plus fort et pérenne.

Je vous remercie.